



## Glossaire sur les risques liés aux instruments financiers

### Risque de change

Le risque de change est le risque lié aux variations des cours de la devise dans laquelle tout ou partie de l'actif est investi, ce qui aura pour effet de modifier le rendement du placement pour un investisseur ayant pour référence une devise différente.

### Risque de spread

Le risque de spread représente la possibilité pour un émetteur de voir sa marge de rémunération par rapport à une obligation d'Etat de même maturité s'écarter significativement, notamment en cas de dégradation de sa notation. L'occurrence de ce type d'évènements pourrait avoir un impact négatif sur la performance du placement. Ce risque est d'autant plus important que la qualité de l'émetteur est faible.

### Risque de défaut de l'Emetteur:

Le risque de défaut de l'émetteur représente le risque pour l'investisseur de l'incapacité totale ou partielle de l'émetteur à honorer ses engagements et donc être amené à faire défaut. Cette défaillance affecte négativement la performance du placement. Ce risque est d'autant plus important que la qualité de l'émetteur est basse.

### Risque d'exposition aux marchés actions

Les cours des actions étant soumis à des fluctuations plus ou moins fortes, la valeur des actifs du produit peut baisser fortement.

### Risque de taux

Le risque de taux est le risque lié à une variation des taux d'intérêt sur le marché entraînant une baisse du cours du titre. Par exemple, la hausse des taux d'intérêts peut entraîner une baisse de la valeur des titres investis à taux fixe.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente la difficulté à acheter ou à revendre un actif. Les marchés peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le placement peut être amené à être liquidé.

### Risque de perte en capital

Le risque en capital est le risque que l'investisseur ne récupère pas à l'échéance ou lors du rachat de son placement la totalité du capital net investi.

### Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le produit ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. Pour les OPCVM monétaires et obligataires, la gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés de taux et de crédit notamment de l'anticipation des courbes de taux et de l'anticipation du risque crédit des émetteurs. Il existe un risque que la société de gestion anticipe mal ces évolutions.

### Risque d'inflation

Le capital initialement investi n'est pas protégé contre l'inflation.

### Risque lié à l'investissement sur les secteurs de l'énergie et des matières premières

Lorsque les investissements sont essentiellement concentrés sur ces deux secteurs, le placement n'offre pas le même degré de diversification qu'un indice actions global.

### **Risque lié à l'investissement sur les marchés émergents**

L'actif peut être investi ou indexé sur des OPCVM exposés aux actions et obligations des pays émergents, où les risques de marché et de crédit sont amplifiés et où les mouvements de cours, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.

### **Risque lié à l'utilisation de produits dérivés**

En concluant des contrats de produits dérivés de gré à gré, le produit s'expose à un risque de contrepartie potentiel qui se matérialiserait dans le cas où cette contrepartie ne pourrait pas honorer ses engagements au titre de ces instruments. L'utilisation de produits dérivés peut donc entraîner pour le produit des risques de pertes spécifiques auxquels le produit n'aurait pas été exposé en l'absence de telles stratégies.

### **Risque de contrepartie**

Le risque de contrepartie représente le risque que la partie avec laquelle un contrat a été conclu ne tienne pas ses engagements (livraison, paiement, remboursement, etc.....).

### **Risque lié à la formule**

Le produit est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée de vie de la formule. Si l'investisseur est contraint de demander le rachat de ses parts avant la date d'échéance du produit, le prix de sortie dépendra des conditions de marché de ce jour-là. Il pourra être différent du montant résultant de l'application de la formule de calcul du produit.

### **Risque de monétarisation du produit**

Ce risque est indirectement lié à la protection du capital : la méthode d'assurance de portefeuille mise en œuvre pour déterminer la proportion d'actif risqué dans le fonds peut entraîner que la gestion bascule définitivement vers une gestion de type monétaire ou obligataire.

### **Risque lié aux règles d'investissement dérogatoires**

Les OPCVM à règles d'investissement allégées avec effet de levier ne sont pas soumis aux mêmes règles de diversification que les fonds à vocation générale. L'OPCVM a recours à des règles de dispersion des risques plus souples que celles des autres OPCVM à vocation générale agréés. En conséquence, certains investissements peuvent représenter une part importante du portefeuille et affecter sensiblement la performance de l'OPCVM.

### **Risque lié à la gestion et aux stratégies mises en place**

Les fonds cherchent à générer de la performance en faisant des prévisions sur l'évolution de certains marchés par rapport à d'autres à travers des stratégies comportant des couvertures. Ces anticipations peuvent être erronées et conduire à une contre-performance.

Un effet de levier est utilisé pour atteindre l'objectif de rendement fixé.

Les fonds peuvent acheter ou vendre à découvert plusieurs types d'instruments financiers. Les investisseurs potentiels sont avertis que la valeur liquidative du fonds peut être significativement affectée par la hausse ou la baisse de différents marchés, notamment ceux des actions, du crédit, de la volatilité, des taux d'intérêts, des changes, des indices, d'instruments financiers sur matières premières et des pays émergents.

### **Risques liés à l'utilisation d'un Prime Broker**

Lorsque l'OPCVM a recours aux services d'un Prime Broker, ce dernier consent des financements à l'OPCVM en prêtant soit des espèces, soit des titres. Le Prime Broker est autorisé à prendre en garantie la totalité des actifs déposés chez lui.

Le recours à un Prime Broker induit un risque lié à la diminution du niveau de financement accordé par celui-ci.

### **Risque lié aux restrictions éventuelles de liquidité des fonds de fonds alternatifs en cas d'activation du mécanisme d'échelonnement des rachats**

La société de gestion a la faculté de ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat des fonds de fonds alternatifs centralisés si le total des demandes de rachat, net des demandes de souscription, sur une même valeur liquidative excède 10% de l'actif net du Fonds ou 10% des parts émises par le Fonds. Dans cette hypothèse, la société de gestion peut décider d'exécuter les rachats dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds ou de 10% des parts émises et au prorata de chaque demande. Les demandes de rachat ainsi réduites proportionnellement et en attente d'exécution seront reportées automatiquement sur la prochaine valeur liquidative. Les ordres ainsi reportés n'auront pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures.

### **Risque lié à l'investissement dans des fonds d'investissement non conformes à la directive 85/611/CE étrangers ou non**

Certains OPCVM peuvent investir dans des parts ou actions non conformes à la directive 85/611/CE étrangers ou non qui ne présentent pas le même degré de sécurité, de liquidité ou de transparence que les OPCVM français ou conformes à la directive européenne 85/611/CEE. Ces OPCVM peuvent présenter d'autres risques, notamment des risques de change, des risques fiscaux pour les actifs investis dans d'autres juridictions, des risques politiques, sociaux ou économiques ou qui peuvent effectuer des transactions sur des instruments financiers comportant des risques importants, tenant notamment à la volatilité des titres et à l'utilisation de produits dérivés.

### **Risque lié aux petites et moyennes capitalisations**

Certains OPCVM pouvant investir à travers d'autres OPCVM et fonds d'investissement dans des titres de sociétés de petite et moyenne capitalisation, ils peuvent s'exposer indirectement à plus de risques que ceux représentés par des titres de sociétés plus importantes ou plus matures. Les titres de sociétés de petite ou moyenne capitalisation boursière peuvent être significativement moins liquides et plus volatils que ceux de sociétés ayant une capitalisation boursière importante.

### **Risque de crédit**

Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de certains OPCVM.

### **Risque sectoriel**

Certains OPCVM présentent un risque sectoriel puisqu'ils sont concentrés sur des investissements représentatifs de sociétés de recherche, d'exploitation, de transformation, de distribution et de ressources naturelles et d'énergie. Ces sociétés peuvent être exposées à des fluctuations de cycles d'activité et de capacité. En cas de baisse de ce secteur, la valeur liquidative pourra baisser en conséquence.

### **Risque lié à la devise de comptabilité**

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que la devise de comptabilité de certains OPCVM est le dollar américain (USD) et qu'ils s'exposent potentiellement à un risque de change par rapport à l'euro ou à leur devise de référence.

### **Risque lié à l'investissement dans les titres spéculatifs à haut rendement**

Certains OPCVM pouvant investir dans des OPCVM investis dans des titres spéculatifs à haut rendement, ces OPCVM doivent être considérés comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante.